



Vous travaillez dans le BTP ? Les caisses CIBTP s'occupent de vos droits à congés !

Votre droit au repos est assuré

Si vous changez
d'entreprise, vos congés
vous suivent !

Un régime pour tous les salariés du BTP

Tout salarié du BTP est obligatoirement
déclaré à une caisse CIBTP et bénéficie
de ses prestations.



Un système solidaire

Les congés sont financés par les cotisations
des employeurs et payés par les caisses CIBTP.



Une protection pour les employeurs et les salariés

Chacun est assuré du strict respect de la
réglementation et des conventions collectives.



Un service à valeur ajoutée

Les caisses CIBTP calculent au plus juste, conservent
et garantissent les droits et versent les prestations.

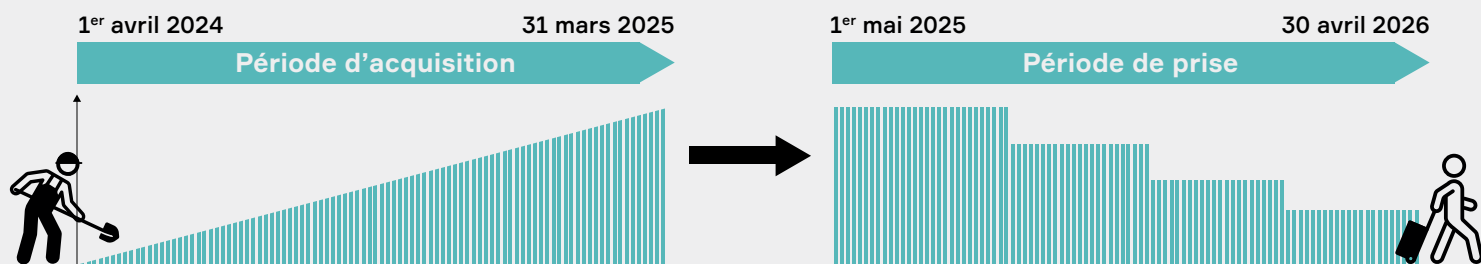


Les congés, comment ça marche dans le BTP ?

En plus des 5 semaines de congé payé et des jours supplémentaires légaux, **les salariés du BTP bénéficient d'avantages spécifiques : prime de vacances de 30 % et congé d'ancienneté.**

Pendant vos périodes de travail et d'absence,
vos droits à congé sont acquis au fur et à mesure.

En prenant vos congés, vous consommez les
droits acquis au cours de la période d'acquisition.



La caisse CIBTP et vous

Vérifier vos dates de congés, le paiement de vos indemnités ou vos jours restants, télécharger vos attestations...
Vous aurez régulièrement besoin de ces informations !

Indispensable pour être informé et effectuer vos démarches : l'Espace sécurisé Salarié



CONSULTER

vos dates de congés
et vos paiements
facilement et à tout
moment.



METTRE À JOUR

vos informations
personnelles.



RECEVOIR

des notifications
automatiques.



CONTACTER

plus facilement
votre caisse.



Sur ordinateur, depuis le site
Internet de la caisse CIBTP



Sur votre mobile en téléchargeant
l'application CIBTP & Moi

Pour bénéficier de l'ensemble de ces services...

Dès réception de votre courrier de bienvenue, deux actions indispensables :

1
Activez votre compte sur
l'Espace sécurisé ou l'application
mobile CIBTP & Moi

2
Transmettez vos coordonnées
personnelles et notamment
vos coordonnées bancaires



Le réseau CIBTP :

12 caisses associatives
dirigées par des entrepreneurs
et artisans bénévoles du BTP

Plus de 230 000
entreprises affiliées
1,8 million de salariés
bénéficiaires du régime

Cibtp-sud-ouest.fr/salarie/decouvrez-nous

Document édité par la
Caisse CIBTP du Sud-Ouest



CIRCONSCRIPTION

Ariège, Charente, Gers, Gironde, Haute-Garonne,
Hautes-Pyrénées, Landes, Lot, Lot-et-Garonne,
Pyrénées-Atlantiques, Tarn, Tarn-et-Garonne

NOS SITES

Bordeaux, Toulouse

